

# Compte-rendu de la 17<sup>ème</sup> réunion du GT IBMA 25-26 septembre 2018, Nantes

## Bilan des actions du GT IBMA

Emmanuelle Sarat et Doriane Blottière (UICN France), présentation téléchargeable [ici](#)



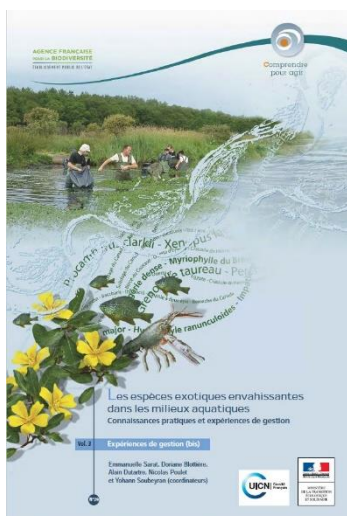
- **Publication sur la valorisation socio-économique des espèces exotiques envahissantes**

Publiée en avril 2018, cette étude propose une évaluation des intérêts et des risques de l'exploitation commerciale des EEE comme possibilité de régulation de ces espèces. En se basant sur un panorama international de cas d'étude (39 cas, 18 pays, 19 espèces de faune et flore), il identifie les conséquences de l'exploitation des EEE, analyse leur contribution à la régulation de ces espèces en milieux naturels et propose un cadre de réflexion et des points de vigilance pour minimiser les impacts environnementaux de ces initiatives et pour obtenir des intérêts écologiques réels. Il est destiné à toute structure amenée à émettre un avis sur des projets d'exploitation commerciale des EEE. 700 exemplaires ont été imprimés et diffusés à plus de 500 destinataires.

Ce rapport sert maintenant de base de réflexion pour le MTES, pour l'élaboration prochaine d'une doctrine et de documents de cadrage sur le sujet. Une aide a été proposée au ministère pour participer à l'évaluation des projets soumis au MTES, et à la rédaction de notes de doctrine et de cadrage.

Une veille documentaire sera exercée sur les nouveaux projets de valorisation socio-économique qui verraient le jour en France (métropole et outre-mer). Les résultats de l'étude pourront être présentés dans diverses manifestations en fonction des sollicitations. Une valorisation complémentaire de ces travaux est envisagée à l'international (traduction en langue anglaise, présentations lors de colloques, publication scientifique).

- **Publication du 3<sup>e</sup> volume du guide *Les EEE dans les milieux aquatiques, et nouveaux retours d'expérience de gestion***



Publié (en ligne) en juillet 2018, ce troisième volume regroupe les 35 retours d'expérience de gestion d'EEE rédigés entre 2015 et 2018, dont 12 nouvelles espèces et 3 opérations réalisées en outre-mer. L'ouvrage est en cours d'impression (octobre 2018) et sera diffusé par voie postale (1 500 exemplaires).

Sa traduction en langue anglaise est en cours.

Depuis cette publication, cinq nouveaux retours ont été publiés :

- [Détection et campagne d'étrépage de la Crassule de Helms sur les marais de l'Acheneau et du Tenu \(Loire-Atlantique\)](#)
- [Tentative d'éradication de l'Oponce rose sur la commune de Celles \(Hérault\)](#)
- [Prévention du risque de dissémination des renouées asiatiques via le compostage industriel \(Savoie\)](#)
- [Gestion des développements végétaux, dont ceux de la Jacinthe d'eau, dans les chenaux des Pripri de Yiyi \(Guyane\)](#)
- [Introduction d'un champignon pathogène pour contrôler le Miconia et restaurer les forêts humides de Tahiti \(Polynésie française\)](#)

Près d'une centaine de retours d'expérience est à présent disponible, et de nouveaux retours sont en cours de rédaction, ciblés en particulier sur l'outre-mer et sur des espèces émergentes. Des retours sur la gestion d'espèces marines seraient également à développer.

- **IBMA et le reste du monde, exemples d'apports mutuels**

Emmanuelle Sarat (UICN France), [présentation téléchargeable ici](#)

Depuis sa création, le GT IBMA développe des échanges avec différents partenaires aux échelles européennes et internationales : présentation des travaux du groupe lors de différentes manifestations, construction progressive d'un réseau de personnes ressources, traduction anglaise des travaux (site internet, retours d'expérience), et publication en 2017 d'un [article scientifique dans une revue internationale](#), *Management of Biological Invasions*. Ces relations permettent de mieux valoriser l'expertise développée collectivement par les membres du GT, d'identifier les points de fonctionnement du groupe à améliorer et apportent une visibilité à l'international. L'exemple de la collaboration avec le professeur Kenji Kamigawara (Japon) illustre les bénéfices mutuels du partage d'informations mené par le GT. Confronté à la problématique d'invasions de jussies sur le lac Biwa, le plus grand lac d'eau douce du Japon, il a contacté les membres du GT afin d'obtenir des informations sur la gestion mise en place en France. Sa visite en métropole en 2015 lui a permis de rencontrer différents acteurs (AgroCampusOuest, PNR Brière, Institut d'aménagement de la Vilaine et IUCN France) afin d'échanger sur la biologie et l'écologie de l'espèce, les différents modes de gestion et expérimentations, le regard porté par les usagers et la réglementation et les stratégies mises en place. A partir de ces rencontres, il a réalisé une analyse comparative de la gestion des jussies en France, au Royaume-Uni et au Japon, et l'article scientifique issu de ces travaux, soumis à *Biological Invasions* en août 2018, compte plusieurs membres du GT IBMA parmi ses rédacteurs. Un retour d'expérience de gestion sur la gestion de la jussie au Japon est également en cours de préparation. Le GT démontre ainsi ses apports potentiels pour toute la communauté de gestion des EEE, permettant de valoriser les actions menées par chacun tout en partageant les informations, les expériences et les bonnes pratiques, tant au niveau national qu'international.



Les membres s'appuient sur cet exemple pour signaler l'intérêt d'impliquer de nouveaux chercheurs au sein du GT, en particulier dans un cadre de recherche appliquée aux EEE. Comparativement à d'autres pays comme l'Angleterre et les Pays-Bas, relativement à la recherche fondamentale, ce domaine n'est pas assez exploré en France. La question du financement de tels travaux de recherche/action, et de l'adaptabilité des bourses de thèse à la recherche appliquée, est évoquée. Un membre alerte sur le besoin de développer des recherches au niveau du fonctionnement global des milieux plutôt que sur la gestion d'une espèce en particulier. Un des rôles du GT IBMA, dans son évolution en tant que Centre de ressources, pourrait être de formaliser ces besoins de financements et de recherche appliquée. Une [présentation](#) sur le rôle que pourrait jouer le futur Centre de ressources sur les EEE dans la création et l'entretien de liens relationnels réguliers avec la recherche sera réalisée lors du prochain colloque du GDR Invasions biologiques (Rennes, 22 octobre 2018).

## Evolution du GT IBMA en Centre de ressources EEE

- **Fonctionnement et objectifs d'un Centre de ressources**

Odile Cruz (AFB), [présentation téléchargeable ici](#)

Les objectifs des Centres de ressources nationaux de l'Agence française pour la biodiversité sont d'animer un réseau d'acteurs et de leur fournir un appui technique et des outils adaptés pour la mise en place des politiques environnementales. Neuf centres de ressources sont actuellement existants ou en préparation, couvrant un large panel de thématiques : Natura 2000, Trame verte et bleue, Milieux marins et littoraux, Génie écologique, etc. Leur gestion partenariale et collaborative est adaptée à chaque contexte. Des comités de pilotage sont mis en place et les partenaires scientifiques sont mobilisés via des comités scientifiques et techniques ad hoc. Au regard du contexte actuel (EEE reconnues comme l'une des principales menaces d'érosion de la biodiversité,



impacts sur les activités humaines, règlement européen, stratégie nationale EEE), il a paru indispensable de mettre en place un Centre de ressources sur la thématique des EEE. Fort de ses 10 ans d'existence, de son réseau, de son expérience et de ses résultats positifs, le GT IBMA fournit une base solide sur laquelle s'appuie la création du Centre de ressources. Dans la continuité du partenariat AFB/UICN France instauré pour la coordination du GT IBMA, une convention de coopération entre l'AFB et l'UICN France a été signée pour co-piloter le Centre de ressources.

*Les membres s'interrogent sur la transversalité en termes de partage d'informations pouvant être nécessaire entre les différents centres de ressources, qu'ils jugent importante et*

*souhaitable. L'AFB précise que le regroupement des CDR dans une entité commune est récente et que le partage des ressources entre les différentes thématiques est bien identifié comme une action prioritaire qui se met en place progressivement. Odile Cruz indique que la mise en place d'un portail commun aux CDR, facilitera cette transversalité thématique, notamment pour le partage des retours d'expérience, de la documentation, des agendas, etc.*

*Un exemple de l'utilité d'une collaboration entre les CDR est évoqué avec le cas d'un retour d'expérience sur la gestion de la jussie, qui a nécessité des échanges entre le GT IBMA et le CDR Génie écologique. Des journées d'échanges techniques inter thématiques constituent également un enjeu fort pour aller plus loin dans l'accompagnement et la mobilisation des communautés d'acteurs (EEE et zones humides, EEE avec Génie écologique et Cours d'eau, EEE et Temeum, etc.)*

*Les membres expriment des besoins de financement dans l'animation des réseaux locaux et demandent si des moyens seront mis à disposition par l'AFB pour financer des accompagnements dans les territoires. L'AFB ne prévoit pas actuellement de tels accompagnements, et précise que pour les prochaines années la visibilité sur ce point est limitée. Les membres témoignent d'une difficulté croissante de partage des expériences et de participation aux échanges par la faute de temps à y consacrer en absence de financements alloués. Le manque de moyens financiers ne permet plus de mettre en place une gouvernance efficace. L'AFB indique qu'une réflexion est en cours sur la mise en place de financements pour des micro-projets dont l'accompagnement pourrait être réalisé par le CDR EEE. Le MTES indique que dans le budget 2019 est prévu une enveloppe de 300 000 € fléchée sur les EEE dont l'attribution n'est pas encore arbitrée (augmentation du budget des Dreal ou appel à projets national). Il est rappelé que ce budget n'est pas à la hauteur des attentes des structures ni des enjeux. Les membres appellent à la vigilance car sur la thématique des EEE émergentes (détection précoce et réaction rapide), si ces financements (appel à projets ou micro-projets) pourraient être très utiles, la rapidité de leur traitement administratif (montage, examen, accord, etc.) sera indispensable.*

*Les membres notent également l'importance de la communication entre les différentes instances et gouvernances, afin de ne pas démultiplier les réunions. Dans ce contexte, la spécificité du GT IBMA à réunir des instances diversifiées est notée comme rare et appréciée.*

- **Evolution du GT IBMA en Réseau d'expertise scientifique et technique**

*Emmanuelle Sarat (UICN France), présentation téléchargeable [ici](#)*

Cette présentation liste les implications et transformations du GT IBMA liées à l'évolution en Centre de ressources sur les EEE.

Le groupe de travail devient le **Réseau d'expertise scientifique et technique du Centre de ressources EEE (REST)**. Auparavant centré sur les milieux aquatiques, les thématiques traitées s'étendent désormais aux milieux terrestre et marin. Le Centre de ressources anime également un réseau national d'acteurs, rassemblant toutes les parties prenantes, les réseaux nationaux et territoriaux sur les EEE, qui est de fait le réseau contributeur et bénéficiaire du CDR.

Le fonctionnement et la gouvernance du Centre de ressources, ainsi que les différents bénéficiaires, sont détaillés.

Le Centre de ressources sera co-piloté par l'AFB (DREC) et l'UICN France. L'**équipe de mise en œuvre et d'animation** du CDR (Emmanuelle Sarat, Doriane Blottière, appuyées par Nicolas Poulet et Alain Dutartre) mettra en œuvre un programme d'action défini par le **comité de pilotage**, composé, pour l'AFB d'Odile Cruz,

Aurélien Daloz et Nicolas Poulet, et pour l'UICN France, de Florian Kirchner, Emmanuelle Sarat et Doriane Blottière. Ce comité de pilotage sera appuyé par Yohann Soubeyran (pour l'initiative outre-mer) et Alain Dutartre.

Le **comité d'orientation**, instance stratégique de réflexion et de conseil sur les actions du Centre de ressources, a pour objectif de fournir des avis sur le CDR EEE et d'orienter ses actions. Les membres du comité d'orientation peuvent proposer des thèmes à développer et contribuer aux différentes réflexions du CDR EEE. Ce comité sera composé des membres du comité de pilotage, de représentants de structures nationales clés, d'autres directions et composantes de l'AFB, de l'initiative sur les EEE en outre-mer ou de personnes invitées (*intuitu personae*) pour leur expertise et leur expérience reconnues sur les EEE. Sa composition est en cours de validation par l'AFB et l'UICN France.

Le Centre de ressources s'appuie sur le **réseau d'expertise scientifique et technique** (REST). L'ancien GT IBMA, élargi aux milieux terrestres et marins, constitue la base de ce réseau dans la gouvernance du Centre de ressources. Le GT IBMA ainsi transformé en « REST », conserve ses objectifs, son fonctionnement (liste de discussion et réunions annuelles), la nature de ses membres (chercheurs, gestionnaires, institutionnels, etc.). Il continue à participer au développement des outils du CDR (REX, site internet, lettres d'informations, guides, publications, base d'information, etc.) et demeure force de proposition. Il intègre dorénavant la problématique des milieux marins et terrestres et pourra répondre à de nouvelles sollicitations, comme des avis techniques sur certains sujets (programmes de recherche, stratégies de gestion, listes d'espèces, réglementation, etc.), des interventions dans des sessions de formation à l'échelle nationale, un appui à l'identification d'acteurs territoriaux sur les EEE, etc.

Le **réseau national d'acteurs sur les EEE** rassemble tous les bénéficiaires du CDR sur les EEE. Pour la métropole et l'outre-mer, il regroupe l'ensemble des acteurs impliqués et porteurs d'enjeux, toutes échelles géographiques confondues, les réseaux d'acteurs et groupes de travail dédiés aux EEE à l'échelle nationale et territoriale. Se basant sur le « réseau élargi » du GT IBMA, ce réseau national d'acteurs est en cours de constitution et regroupe déjà plus de 1 200 interlocuteurs identifiés.

Le lancement du Centre de ressources est prévu pour la fin de l'année 2018. Au préalable, une refonte du site internet du GT IBMA sera effectuée et les différentes instances de gouvernance prévues dans cette évolution seront officialisées.

*L'évolution du GT IBMA en REST dans cette nouvelle gouvernance est accueillie positivement par les membres du GT IBMA.*

*Les membres demandent s'il est envisagé d'ajouter une dimension « observatoire » au CDR EEE. Il est rappelé que les bases de données connaissance/surveillance sont pilotées par l'UMS Patrinat, en lien avec le SINP. Le Centre de ressources aura vocation à mettre en visibilité et à faciliter l'accès à ces outils et données via son site internet, mais la question de son rôle en tant que dépositaire d'observations d'EEE reste posée. Le rôle du CDR sur le rapportage européen du règlement (janvier 2019), concernant les données relatives à la gestion, est abordé. Le CDR pourra capitaliser et fournir les données collectées et mises à disposition dans les REX pour ce premier rapportage mais ne pourra pas organiser une remontée systématique des données dans ce calendrier contraint. Ce rôle éventuel devra être discuté au sein de l'AFB.*

*Les membres soulignent les difficultés croissantes risquant d'être rencontrées par les contributeurs au CDR EEE pour contribuer à la fourniture et au partage d'informations (gestion, données d'observation, etc.). Il est en particulier rappelé que leurs participations sont bénévoles, et que dans un contexte de surcharge de mission et de réduction budgétaire, il devient de plus en plus difficile de libérer et de justifier du temps pour le réseau. Les membres expriment une demande explicite de reconnaissance pour le travail accompli depuis 10 ans (et celui à venir dans le cadre du CDR EEE), permettant de légitimer auprès de leurs structures de rattachement le temps imparti, par exemple, à la co-rédaction de REX et aux réunions du réseau. Pour satisfaire cette demande, il est proposé, à l'occasion de l'officialisation du REST, d'adresser des courriers co-signés par les directions AFB/UICN France à chacun des membres (ou à leur hiérarchie) pour les convier au REST, en insistant sur les enjeux d'une continuité de leur implication dans le cadre du nouveau CDR. Un bilan des 10 ans du GT IBMA, mettant en valeur l'apport des membres, pourra accompagner ces courriers individuels.*

- **Point d'avancement sur la stratégie nationale**

François Delaquaize (MTES), présentation téléchargeable [ici](#)



La réglementation nationale relative aux EEE est rappelée : interdictions concernant introduction, détention, vente, transport, contrôle aux frontières, régimes d'autorisation, etc., ainsi que les principaux axes de la stratégie nationale et les différentes instances présentes pour la mettre en œuvre. L'avancement des différentes actions prévues dans les différents axes est présenté. Ainsi, concernant les listes hiérarchisées d'EEE, des travaux mobilisant des experts sont en cours par l'UMS PatriNat pour la faune, et la méthodologie d'établissement des listes est en finalisation pour la flore. La plupart des listes réglementaires d'EEE pour l'outre-mer ont été établies, restent les listes de faune pour La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte. Les plans nationaux de lutte

pour les espèces largement répandues sont encore à réaliser. En termes de communication, des plaquettes explicatives de la réglementation sont en cours de finalisation par l'AFB. Le lancement du Centre de ressources s'inscrit également dans l'objectif de communication de la stratégie. Concernant la gouvernance, si plusieurs régions sont déjà organisées (Pays-de-la-Loire, Centre-Val de Loire, Normandie, La Réunion, etc.) ou en cours d'organisation (PACA, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine) d'autres ne sont pas encore fonctionnelles et nécessitent un renforcement (Hauts-de-France, Ile-de-France, Corse, Bretagne, Mayotte, etc.).

Des notes techniques à destination des services de l'Etat et des opérateurs sont en cours de préparation concernant les régimes d'autorisations, les opérations de lutte, le contrôle aux frontières et le contrôle des établissements. Des réflexions sont engagées sur les autorisations de projets de valorisation socio-économique des EEE (sécurisation des filières, encadrement réglementaire) et s'appuient sur les points de vigilance proposés par l'étude réalisée par le GT IBMA.

*Les membres s'interrogent sur les plans nationaux de lutte et leur priorisation. Il est rappelé que ces plans de lutte seront rédigés pour les espèces largement répandues. Le premier concernant les écrevisses exotiques envahissantes est en cours de rédaction. Le MTES propose d'impliquer les membres du REST dans la rédaction des plans nationaux de lutte, en particulier sur des méthodes de gestion applicables. Il s'agirait de mobiliser les membres par petits groupes selon les espèces pour donner un avis collégial sur les plans de lutte.*

*L'importance des gouvernances régionales, indispensables pour une mise en œuvre efficace de la stratégie nationale, est à nouveau exprimée par les membres.*

- **Face aux sargasses dans les Caraïbes : formes de mobilisation citoyenne, appropriations, détournements**

Florence Menez (Université des Antilles)



Si la présence des sargasses sur les côtes antillaises est un phénomène régulier et historique, on assiste depuis 2011 à des échouages massifs et irréguliers. L'hypothèse de leur origine est l'apparition d'une nouvelle « Mer des Sargasses » dans l'Océan Atlantique, au large des côtes sud-américaines et africaines, due aux modifications des courants liées au changement climatique et à des apports de fertilisants et autres intrants chimiques liés aux activités humaines. Si ces algues ne peuvent donc pas être considérées à proprement parler comme des espèces exotiques, elles engendrent de lourdes conséquences écologiques, économiques et sanitaires (émanations d'hydrogène sulfuré lors de leur putréfaction causant

entre autre des gênes respiratoire, anoxie du milieu, difficulté d'accès des tortues aux sites de ponte, difficultés pour les pêcheurs, baisse du tourisme, etc.) du même ordre que celles qui peuvent se produire lors d'une

invasion par une plante exotique très dynamique. L'analyse anthropologique engagée sur ce phénomène montre qu'une multitude d'acteurs institutionnels sont mobilisés, mais qu'il n'existe actuellement aucune solution de gestion et de valorisation efficace de ces algues, qui sont pour le moment seulement ramassées et entreposées dans des « sites intermédiaires de stockage ». Si plusieurs projets de valorisation sont à l'étude, ils se heurtent à la composition chimique toxique de ces algues, qui ont accumulé métaux lourds, arsenic et chlordécone (pesticide toxique longtemps utilisé aux Antilles pour la culture bananière). La situation est dénoncée par les citoyens (réseaux sociaux, chansons, parodies de publicités, articles de journaux, etc.), dans un contexte insulaire déjà sensible (éloignement géographique de la métropole, cyclones, héritage postcolonial, changement de statut des collectivités, etc.).

*Les réactions et les modes de gestion des autres îles des Antilles impactées par les échouages de sargasses sont présentés. Plusieurs solutions sont en cours de tests, mais aucune ne donne pour le moment de réponse efficace et durable à la problématique.*

- **Lancement du programme LIFE Oxyura 2018-2023 : Eradication de l'Erismature rousse pour la protection de l'Erismature à tête blanche**

*Alain Caizergues (ONCFS), présentation téléchargeable [ici](#)*

L'Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*) est un oiseau d'eau classé en danger sur la liste rouge mondiale de l'UICN. En Europe, ses populations sont maintenant principalement limitées à l'Espagne. L'Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis*), originaire du continent américain, a été introduite volontairement au Royaume-Uni en 1948. Les premières reproductions en milieu naturel sont observées à partir de 1953 et l'espèce est observée en France depuis 1974. Cette espèce se montre particulièrement agressive avec les autres espèces d'oiseaux d'eau et constitue une réelle menace pour l'Erismature à tête blanche avec laquelle elle s'hybride, pouvant causer à terme la disparition de l'espèce par dilution génétique. La mise en place d'un programme d'éradication au Royaume-Uni à partir du milieu des années 2000 a permis une très importante diminution des populations, passant de plusieurs milliers d'oiseau à quelques individus restants. La France, qui abrite à présent la majorité de ces individus, a mis en place en 2015 un Plan national d'action destiné à éradiquer l'espèce. Cependant, malgré des campagnes de destructions régulières de plusieurs centaines d'individus, l'effectif de population est resté stable (200 à 250 individus). Les effectifs sont localisés en majorité dans l'ouest de la France, en particulier en hiver autour du lac de Grand-Lieu (Loire-Atlantique). Afin de poursuivre les objectifs du PNA, l'ONCFS a obtenu un financement LIFE d'octobre 2018 à décembre 2023, lui permettant de mobiliser des moyens humains et matériels supplémentaires, afin d'aboutir à l'éradication des populations en milieu naturel d'ici 2025. La population captive sera également maîtrisée et le commerce illégal fera l'objet de contrôles.

- **Bilan de l'enquête sur les coûts et l'efficacité de la gestion des EEE du bassin Loire-Bretagne**

*Sylvie Varray (FCEN), présentation téléchargeable [ici](#)*

Les coûts détaillés d'interventions de gestion des EEE restent encore peu disponibles : non-qualification des facteurs qui les influencent, sous-estimation, pas d'identification de la nature des dépenses, etc. Ces informations sont pourtant nécessaires pour analyser les relations entre coût et efficacité de cette gestion. Dans l'objectif de réunir des informations complémentaires, une enquête menée à l'échelle du bassin de la Loire par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a réuni 87 réponses concernant de nombreuses interventions : 10 espèces de faune avec 7 méthodes différentes utilisées pour 16 espèces de flore, pour un total de 196 chantiers. Les données recueillies sont hétérogènes et souvent peu détaillées. L'enregistrement des données sur les coûts de chantier par les opérateurs pour les rendre disponibles pour des analyses ultérieures nécessite du temps, oblige à une démarche volontaire de conserver des traces écrites. Il est parfois compliqué par l'intervention de plusieurs structures sur un même chantier, et les interventions bénévoles ne sont généralement pas évaluées. Il apparaît ainsi essentiel d'améliorer le recueil et l'accessibilité de ces informations économiques sur les chantiers de gestion pour en faciliter l'analyse.

*Les membres demandent si les coûts administratifs (traitement des dossiers) et de coordination des actions sont également pris en compte dans l'étude. Cela n'a pas été possible car ces données sont généralement indisponibles. La question des critères utilisés pour évaluer l'efficacité des méthodes de gestion est également soulevée. Il s'agit d'une appréciation laissée aux gestionnaires, soit sur une efficacité immédiate ou une efficacité évaluée à 1 an et 3 ans mais aucun critère spécifique précis n'est utilisé. Les possibilités de modélisation économique sont discutées, et renvoient à l'intérêt de travailler avec des économistes. Il serait*

également très intéressant d'étudier le coût de la « non gestion », de construire des modèles prédictifs plutôt que constatifs, et de différencier les coûts récurrents (interventions ponctuelles) des coûts structurants (restauration du milieu). La question de la communication sur ces coûts est également évoquée.

### L'élaboration d'une nouvelle MAEC « espèces exotiques envahissantes » en Pays-de-la-Loire

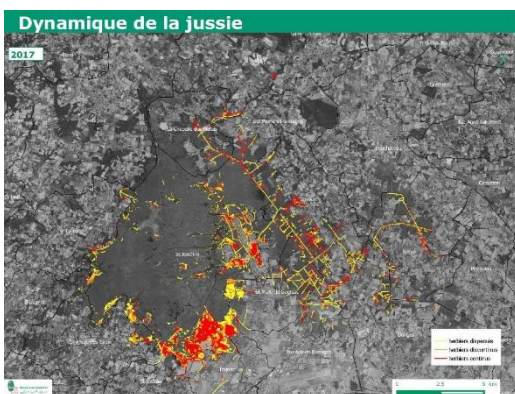
Youenn Pierre (SBV Grand-Lieu) et Géraldine Dupé (Région Pays-de-la-Loire), présentation téléchargeable [ici](#)

Dans le contexte de l'installation de formes de jussie terrestre sur les prairies de marais, les instances nationales ont été alertées sur la menace que ces développements particuliers de cette espèce représentent dans ces territoires pour le maintien d'une agriculture extensive et sur les risques ainsi engendrés de déprise agricole et de perte de revenus (PAC, MAEC, rendements). Dans le cadre d'un groupe de travail, animé tout d'abord par la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique puis par la Région et les services de l'Etat, associant les structures intervenant sur les territoires de Brière et de Grand Lieu, une première proposition d'un nouveau type de MAEC a été élaborée à la fin de l'année 2016. Cette MAEC devait encourager les agriculteurs à mettre en place des mesure de gestion adaptée de la jussie, en permettant de financer un plan d'action adapté à l'échelle de chaque exploitation et cadré au niveau du territoire, en fonction du contexte local. La priorité a été placée sur les prairies situées à proximité des fronts de colonisation. La mesure « OUVÉR\_05 » (« Gestion des prairies permanentes remarquables humides avec espèces exotiques envahissantes ») qui en découle a été mise en place à titre expérimental sur le territoire du lac de Grand-Lieu et de la Brière (Loire-Atlantique) au premier semestre 2018. Divers engagements souscrits par les agriculteurs concernés conditionnent l'attribution d'une aide prévue de 265 € par hectare.

Les membres s'interrogent sur l'évaluation des expérimentations menées par les agriculteurs eux-mêmes dans le cadre de cette MAEC. Un suivi scientifique serait nécessaire car ce n'est pas aux agriculteurs de suivre l'évolution de la jussie. Les intervenants précisent que c'est un programme à développer. Cette mesure a déjà permis de renouer le dialogue avec les agriculteurs et de les responsabiliser, mais elle nécessite une animation pérenne. Les intervenants précisent que cette mesure n'a pas été construite comme étant spécifique à la jussie et qu'elle pourrait être utilisée pour d'autres EEE.

- **Inventaire de la Jussie et autres plantes invasives du Parc naturel régional de Brière**

Jean-Patrice Damien (PNR Brière), présentation téléchargeable [ici](#)



D'une superficie totale de 54 800 hectares, le PNR de Brière compte 16 000 ha de zones marécageuses, fortement impactées par les EEE. La jussie y est présente depuis 1996, et le site est aujourd'hui l'un des plus impactés du territoire par l'espèce, en particulier par sa forme terrestre. Le Baccharis à feuilles d'arroche, également présent sur le site, fait l'objet d'arrachages depuis 2007, qui ont permis de limiter fortement la colonisation du marais : de plusieurs centaines de pieds en 2007, les arrachages ne concernent aujourd'hui que quelques pieds par an (voir [retour d'expérience](#)). Les inventaires réalisés montrent une colonisation du territoire du PNR par de nombreuses autres espèces : Myriophylle du Brésil, Crassule de Helms, Herbe de la Pampa, etc.

La présentation de ces espèces et de la gestion mise en place sur le PNR a été développée et discutée lors de la sortie sur le terrain du lendemain.

- **Coexistence d'espèces dans des habitats dispersés – cas de communautés patrimoniales et d'une espèce invasive dans des réseaux de mares**

*Jean-Marc Paillisson (Université de Rennes)*

La colonisation de nouveaux habitats par une espèce invasive pose des questionnements sur la coexistence des espèces. Quelles interactions entre indigènes et invasives à l'échelle locale ? Est-ce que la présence d'une espèce invasive affecte l'ensemble des communautés ? Le cas de la colonisation par l'écrevisse américaine dans les marais du Mès et de Brière et ses conséquences vis-à-vis des communautés d'amphibiens locales a été utilisé pour étudier ces questions. Il apparaît que la connectivité des marais conditionne les variations génétiques chez les écrevisses : dans les mares isolées, on observe une absence de flux de gènes et une perte rapide de la diversité génétique. Bien que les écrevisses soient capables de se déplacer par voie terrestre, celle-ci ne semble pourtant pas effectivement empruntée et forme une barrière efficace aux flux de gènes. Le régime alimentaire des écrevisses a également été étudié, via des biomarqueurs, afin de déterminer si elles utilisent des niches écologiques vides ou si elles entrent en compétition avec les espèces indigènes. Les résultats ne montrent pas de superposition des niches trophiques utilisées par les écrevisses et les amphibiens indigènes étudiés (Grenouille agile, Rainette verte, Triton palmé, Triton marbré). Ainsi, au vu de ces résultats et dans le contexte étudié, la perte de diversité génétique, la forte consanguinité et la forte stochasticité environnementale (assecs ides mares) pourraient conduire à l'extinction des populations locales de l'écrevisse invasive. Une chute des abondances est d'ailleurs déjà observée. De plus, l'absence de superposition de niches conclut à une coexistence possible avec les amphibiens indigènes.

*La question de l'impact du piégeage sur la dynamique des écrevisses est posée : quel impact de la sélection entraînée ? Dans les petits milieux fermés que sont les mares étudiées, une réduction des populations serait probable, mais ce ne serait peut-être pas le cas en milieux ouverts. Un intervenant note qu'il serait intéressant de développer ce type d'étude à un ensemble d'espèces envahissantes.*

*Rédaction : Doriane Blottière et Emmanuelle Sarat (UICN France)*

*Relectures : Alain Dutartre (expert indépendant), Nicolas Poulet (AFB), Odile Cruz (AFB)*

## Liste des participants

Nom Prénom	Structure
ALBERT Arnaud	AFB – SCTCBN
BICHOT Olivier	Agence de l'eau Loire-Bretagne
BIDAULT Loïc	CEN Pays-de-la-Loire
BLOTTIERE Doriane	UICN France
BOITARD Franck	CEN Pays-de-la-Loire
BOTTNER Benjamin	EPTB Vilaine
BOUIN Charlotte	CEN Normandie
BRUSSON, Romain	CNR
CAIZERGUES Alain	ONCFS
CRUZ Odile	AFB-
DAMIEN Jean-Patrice	PNR Brière
DELAQUAIZE François	MTES
DORTEL Fabien	CBN Brest
DUTARTRE Alain	Expert indépendant
EHRET Pierre	DGAL/SDQSPV
HAURY Jacques	Agrocampus Ouest
LE BARDS Pierrick	DDTM 44
LE ROUX Bruno	AFB Bretagne/Pays-de-la-Loire
LEHEURTEUX Emmanuel	CEN Pays de la Loire
MADDI Franck	Société d'histoire naturelle L'Herminier
MARTINANT Sylvie	CEN Auvergne
MENEZ Florence	Université des Antilles
MOTTET Marilou	FREDON France (Observatoire des Ambroisies)
MOUREN Vincent	Fédération de pêche 44
PECHAMAT Olivier	FREDON France
PIERRE Youenn	SBV Grand Lieu
PINEAU Christophe	Cerema Ouest
POULET Nicolas	AFB - DREC
RABIN Nicolas	CNR
RIBREAU Amandine	ARB Nouvelle-Aquitaine
SARAT Emmanuelle	UICN France
SOUBEYRAN Yohann	UICN France
THIEBAUT Gabrielle	Université de Rennes
THINZILAL Florence	FMA - Orenva
VARRAY Sylvie	FCEN

### Excusés :

DALOZ Aurélien (AFB)  
 GUEDON Gérald (Polleniz)  
 HEDONT Marianne (Plante & Cité)  
 MAILLARD Jean-François (ONCFS)  
 MASSE Cécile (MNHN)  
 PIPET Nicolas (IIBSN)  
 PERNOLLET Claire (ONCFS)  
 RICHARD Nina (Université de Tours)  
 RABIN Léna (Agglomération de Rochefort)  
 TELETCHÉA Fabrice (Université de Lorraine)  
 VIARD Frédérique (CNRS - Station biologique de Roscoff)